

# COVID-19

## BULLETIN #11



30 octobre 2020

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

#### Balises générales visant le maintien des activités des organismes communautaires

##### En Résumé

- Il est souhaité que les organismes communautaires maintiennent leurs activités, même en zone rouge.
- En tout temps, vos services doivent être offerts dans le respect des mesures sanitaires de santé publique : port du masque, lavage des mains, distanciation physique, etc.
- Les organismes communautaires sont considérés comme des lieux publics, dans les mesures mises en place pour les paliers d'alerte.
- Le nombre de personnes permis à l'intérieur des locaux de l'organisme doit être calculé dans le respect de la distanciation physique.
- Le nombre maximal de personnes permises à l'intérieur inclut toutes les personnes sur place comme les usagères et les usagers, les citoyennes et les citoyens, les bénévoles, les travailleuses et les travailleurs, etc.
  - En zone verte et en zone jaune, maximum de 50 personnes ;
  - En zone orange, maximum de 25 personnes.
- Lorsque possible, on vous invite à offrir vos services par téléphone ou virtuellement, particulièrement en zone orange et rouge.
- En zone rouge, les organismes communautaires peuvent tenir en personne seulement les activités structurées qui ne peuvent pas s'offrir au téléphone ou virtuellement et qui sont nécessaires pour apporter une aide essentielle et significative aux personnes.
- En zone orange et en zone rouge, le télétravail est recommandé pour les travailleuses et les travailleurs des organismes communautaires, lorsque possible.
- Les organismes communautaires sont invités à établir des procédures qui seraient mises en place si un cas positif était déclaré dans leur milieu.

#### Références proposées par le MSSS

INSPQ	<a href="#">Organismes communautaires : mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail</a>
INSPQ	<a href="#">Organismes communautaires offrant de l'hébergement : mesures de prévention en milieu de travail</a>
GOUV QC	<a href="#">Directives énoncées par la santé publique</a>
MSSS	<a href="#">Directives cliniques au réseau de la santé et des services sociaux</a>
MSSS	<a href="#">Outils d'information sur la COVID-19</a>
INSPQ	<a href="#">COVID-19 : mesures sanitaires recommandées pour la population générale</a>
INSPQ	<a href="#">Mesures de prévention cuisines et comptoirs de service alimentaire</a>
MSSS	<a href="#">Popotes roulantes</a>
MAPAQ	<a href="#">Questions-réponses</a>

#### Du nouveau pour le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Prenez note que le CUEC a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 et que des changements ont été annoncés.

[Pour en savoir +](#)

# LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN EN ZONE ORANGE



## Palier 3 - Alerte

En plus d'introduire d'autres mesures additionnelles, ce palier cible certains secteurs d'activité et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé. Ces secteurs font l'objet de restrictions, d'interdictions ou de fermetures de façon sélective. Les organismes peuvent poursuivre leurs activités dans le respect des **mesures sanitaires et consignes de la CNESST**.

### Mesures de base renforcées en vigueur :

<b>Activités organisées dans un lieu public</b>	Maximum de <b>25 personnes</b> à l'intérieur.
<b>Rassemblements privés</b> (intérieur/extérieur)	Maximum de <b>6 personnes</b> d'un maximum de 2 familles (1 famille = parent(s) et enfant(s) habitant à la même adresse). ↳ Manifestations : demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps.
<b>Déplacements interrégionaux</b>	<b>Non recommandés.</b> Des points de contrôle aléatoires sont en place.
<b>Restaurants, bars, brasseries, tavernes, casinos</b>	Maximum de <b>6 personnes par table</b> (2 familles). Fin de la vente d'alcool à 23 h. <b>Cette consigne s'applique aux organismes réalisant de la distribution de repas</b> (pour les tables qui ne sont pas isolées par des Plexiglas). ↳ Bars : obligation de la tenue d'un registre de la clientèle.
<b>Commerces</b>	<b>1 personne par ménage</b> recommandée. Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
<b>Auditoires et audiences</b> dans un lieu public	Maximum de <b>250 personnes</b> . Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, <b>sous supervision de personnel</b> (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.).
<b>Loisir et sport</b>	<b>Déplacements interrégionaux permis</b> (mais non recommandés) pour la pratique organisée d'activités sportives et de loisir.
<b>CHSLD</b>	Visites à des <b> fins humanitaires</b> et des <b>personnes proches aidantes</b> apportant une aide significative.
<b>Résidence privée pour aînés (RPA)</b>	Maximum de <b>6 personnes</b> présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident.
<b>Autres mesures</b>	Interventions policières accrues. Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect du port du couvre-visage.

[Voir détails des mesures](#)



## État de situation pour notre région CIUSSS

Palier d'alerte applicable à notre région, statistiques régionales à jour, répartition par RLS et foyers d'éclosion.

[Cliquez ici](#)

Pour toutes questions liées aux mesures (incluant celles liées aux paliers d'alerte) :

**Ligne Partenaires**  
**418-541-1052 poste 1**  
**1-844-541-7092 poste 1**  
de 8h à 20h

### **NOUVEAU !**

#### **LIGNE POPULATIONNELLE**

- Résultat de test de dépistage fait il y a plus de 5 jours ;
- Répondre aux interrogations des personnes diagnostiquées positives ;
- Suivis dans le cadre d'enquête épidémiologique.

**1-833-704-0533**  
de 8h à 20h

## Infolettre PSOC # 6

Dans cette infolettre, le CIUSSS vous parle de :

- Dépôt des documents de reddition de comptes ;
- Bilan intérimaire ;
- Informations diverses et liens utiles.

[Voir l'infolettre](#)

## Infolettre PSOC # 7

Dans cette 2<sup>e</sup> infolettre publiée en octobre, le CIUSSS vous parle de :

- Nouveau cadre de gestion du PSOC ;
- Subventions pour projets ponctuels et dépannage d'urgence ;
- Rappel envois documents PSOC

[Voir l'infolettre](#)

# Et si...


## LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN BASCULAIT EN ZONE ROUGE



### Palier 4 – Alerte maximale

Applique des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire **cesser les activités non essentielles** (ce qui exclut les services liés à la mission des organismes communautaires) pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

### Principales mesures en vigueur :

<b>Rassemblements privés</b> à l'intérieur ou à l'extérieur	<b>Interdits.</b>
<b>À domicile</b> (maison et chalet)	Interdits : visiteurs d'une autre adresse Acceptés : <ul style="list-style-type: none"><li>● un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (recommandé de toujours recevoir la même personne pour limiter les contacts sociaux)</li><li>● <b>proches aidants</b></li><li>● <b>personnes offrant service ou soutien</b></li><li>● main-d'œuvre pour travaux prévus</li></ul>
<b>Déplacements interrégionaux</b>	<b>Non recommandés</b> (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises).
<b>Activités organisées</b> dans un endroit public	<b>Interdites.</b> Sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre des présences).  Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps.
<b>Organismes communautaires</b>	<b>Maintien des services.</b>
<b>Auditoires et audiences</b> dans un lieu public	<b>Fermés</b> : salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques (non scolaires) et musées.
<b>Restaurants</b>	<b>Salles à manger fermées.</b> Livraison, mets pour emporter et commande à l'auto seulement.
<b>Entreprises, commerces et boutiques</b>	<b>Ouverts.</b>
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne.
<b>Bars, brasseries, tavernes, casinos</b>	<b>Fermés.</b>
<b>CHSLD et résidence privée pour aînés (RPA)</b>	Visites à des fins humanitaires. Visites de personnes proches aidantes (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services. Saunas et spas fermés.

[Voir détails des mesures](#)

# INSPQ

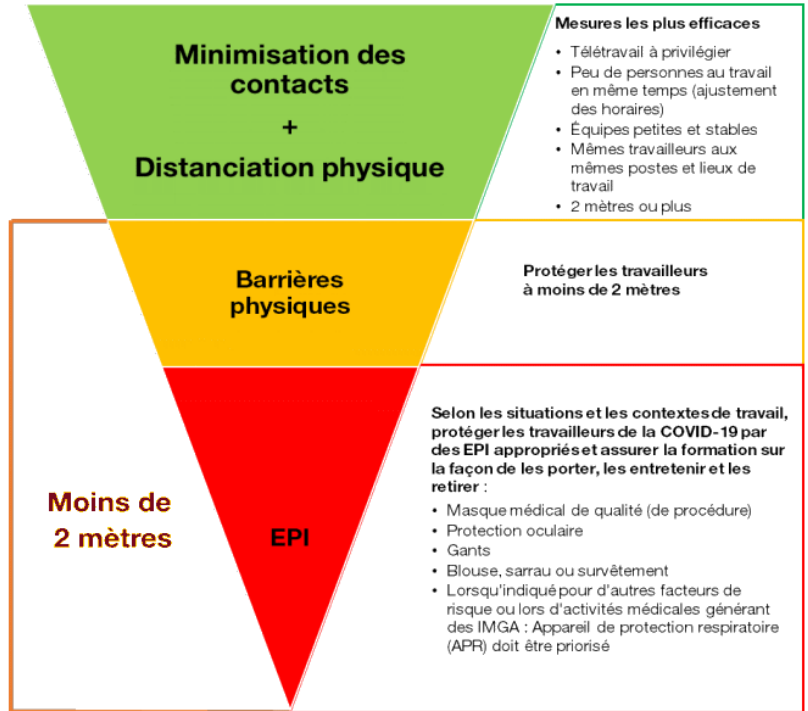
## Hierarchie des mesures de contrôle face à la COVID-19

Les recommandations de la santé publique en santé au travail s'appuient sur un principe de hiérarchie des mesures de prévention et de protection en santé au travail en fonction de leur efficacité dans le contexte particulier de la COVID-19.

Les mesures présentées ici s'ajoutent aux autres mesures recommandées pour les milieux de travail et les travailleurs, qui combinées augmentent la protection des travailleurs, telles que :

- L'exclusion des cas, des contacts de cas et des travailleurs symptomatiques.
- L'application de l'hygiène des mains et le respect de l'étiquette respiratoire.
- Port du couvre-visage pour la clientèle.
- Le nettoyage et la désinfection des surfaces et des objets.
- La ventilation des lieux de travail (locaux et véhicules).
- La communication, l'information et la formation, etc.

[Voir le document complet](#)



## L'APPLICATION ALERTE COVID

### Un bon outil qui contribue à freiner la propagation du virus

Utilisez l'application Alerte COVID pour vous protéger, vous, ainsi que votre entourage et la population en général.

Soyez rassuré : l'application **ne peut pas** accéder à vos données ni à vos informations personnelles ni utiliser le GPS de votre appareil.

[Protection des renseignements personnels](#)

[Téléchargez-la](#) gratuitement maintenant!



## Nouveau cadre de gestion PSOC

Le 20 octobre dernier, le MSSS publiait son nouveau cadre de gestion du PSOC.

[Pour voir le document](#)



## Brève analyse du cadre de gestion PSOC CTROC

Gains, acquis, enjeux et reculs identifiés par la Coalition.

[Pour voir le document](#)

## Lettre au ministre délégué Lionel Carmant Avis de la CTROC - Cadre de gestion ministériel du PSOC

La CTROC a fait parvenir une [lettre au ministre délégué](#), concernant le contenu du cadre, le déroulement des travaux entourant sa rédaction et certaines recommandations.

# Parmi les produits les plus efficaces contre le coronavirus : certains sont connus de tous, accessibles et peu dispendieux !

## L'eau de Javel

Il a été démontré que des solutions d'**eau de Javel** (hypochlorite de sodium dilué de 0,1 % à 0,5 %) étaient très efficaces pour la désinfection des coronavirus. La méthode de préparation pour une solution diluée d'eau de Javel à 0,1 % à partir d'une eau de Javel de base à usage domestique ayant une concentration de 5 % est de 1 partie d'eau de Javel pour 50 parties d'eau. Cette concentration est jugée adéquate pour la désinfection des surfaces dures. Le temps de contact minimum recommandé est de 1 minute (avant d'essuyer la surface, pour laisser agir). **Cette solution doit être préparée quotidiennement.**



En présence de fluides biologiques à nettoyer (sang ou vomissures), la concentration peut être augmentée à 1 partie d'eau de Javel pour 9 parties d'eau.

L'eau de javel est toutefois dure pour les mains! Il est préférable de porter des gants en la manipulant. Et prenez garde à vos vêtements, car elle pourrait les décolorer et/ou abîmer les fibres.

## Le bon vieux savon à vaisselle

Les experts s'entendent pour affirmer qu'**une simple eau savonneuse neutralisera le coronavirus**. L'enveloppe du coronavirus est maintenue par de petites molécules qui sont grasses... Et on sait que le savon à vaisselle, c'est très bon pour dissoudre la graisse !

Il vous faudra mélanger le savon à vaisselle avec de l'eau chaude ou froide. Puis, laisser agir pour donner le temps aux agents actifs de faire effet. Vous pourrez donc étendre le produit avec un chiffon imbibé de la solution, laisser agir durant 20 à 30 secondes (comme pour le lavage de mains) puis essuyer avec un linge sec.

## Mais aussi...

Les solutions d'**éthanol** (entre 62-71 %) ou encore du **peroxyde d'hydrogène** (0,5 %) sont également efficaces contre le virus.

L'**alcool** fonctionnerait également bien, pourvu qu'il se retrouve en concentration suffisante, c'est-à-dire entre 60 % et 80 %. Les appareils électroniques, tels que les claviers d'ordinateur, les tablettes et les téléphones cellulaires, peuvent être désinfectés avec des lingettes imbibées d'alcool (ne pas utiliser d'eau de javel, qui pourrait endommager les surfaces).

**Parmi les produits d'usage courant vendus en grandes surfaces, recherchez dans la liste des ingrédients les produits ayant pour agent actif : l'hypochlorite de sodium, le peroxyde d'hydrogène ou encore la famille des alkyl-benzyl-ammoniums.** Il est recommandé d'utiliser [des désinfectants assortis](#) d'un numéro d'identification de médicament (DIN) (Santé Canada).

**N'utilisez pas de vinaigre et de citron!** Car le virus affectionne les environnements acides.



## Pour en savoir plus :

INSPQ

RADIO-CANADA

SANTÉ CANADA

SANTÉ CANADA

SANTÉ CANADA

[COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces](#)

[Quels produits nettoyants sont les plus efficaces contre le coronavirus?](#)

[Liste d'instruments médicaux autorisés autres que les instruments de dépistage](#)

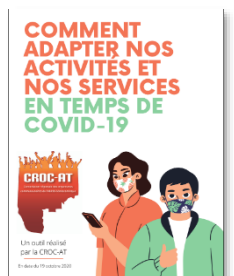
[Liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#)

[Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée](#)

## Comment adapter nos activités et nos services en temps de COVID-19

### CROC-AT

[Outil](#) pour aider les organismes communautaires à adapter leurs activités et services en temps de pandémie, afin que ceux-ci puissent poursuivre leur mission malgré le contexte actuel.



## RAPPEL DE LA CNESST

La CNESST rappelle qu'il est essentiel d'appliquer les mesures de prévention pour réduire et contrôler les risques de contamination. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur. Notamment, en fournissant gratuitement tous les moyens et équipements de protection requis.

### Rappel de certains principes :

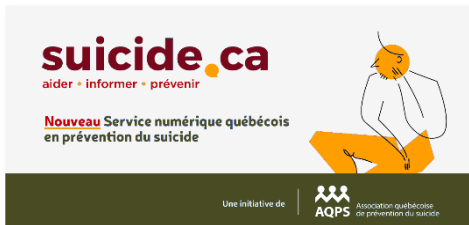
- Revoir l'organisation du travail pour assurer le maintien d'une **distance d'au moins 2 mètres entre les personnes en tout temps** ;
- Lorsque ce n'est pas possible et [si la configuration du milieu de travail le permet](#), des barrières physiques (Plexiglas ou autre) sont installées entre le personnel et toute autre personne.
- En dernier recours, lorsque le travailleur ou la travailleuse doit obligatoirement avoir des interactions avec toute autre personne à moins de 2 mètres, il ou elle doit porter les deux équipements de protection suivants :
  - Masque de procédure **ET**
  - Protection oculaire (lunettes de protection ou visière).
- Il est possible de porter [uniquement un masque de procédure](#) dans le cas où les travailleurs portent **TOUS un masque de procédure** et qu'ils n'ont aucune interaction avec la clientèle. Le port de la protection oculaire demeure obligatoire pour les interactions à moins de 2 mètres, sans barrière physique, avec les clients portant un couvre-visage.
- [La visière seule n'offre pas une protection suffisante](#) (sauf exception).
- Une interaction brève et peu fréquente telle que croiser quelqu'un dans un corridor ou un escalier sans équipement de protection représente un risque négligeable et acceptable (maximum 15 minutes par quart de travail).
- **Le port du couvre-visage réutilisable n'est PAS approprié au travail**

Détails et obligations des employeurs et des travailleurs, [consulter la trousse COVID-19](#)

Télécharger l'aide-mémoire [Comment limiter la propagation de la COVID 19 au travail?](#)

Voir les [guides de normes sanitaires](#)

[Site web CNESST](#)



## Suicide.ca : un nouveau service numérique en prévention du suicide

### Gratuit, bilingue, confidentiel et rassurant

Initié par l'AQPS, [Suicide.ca](#) propose un service d'intervention par clavardage pour les personnes qui se sentent plus à l'aise de communiquer par écrit.

**Également une référence pour les intervenants** qui travaillent auprès des clientèles ciblées, le site web propose :

- Le clavardage avec un intervenant. Service disponible du mercredi au dimanche, de 16 h à 23 h, via un ordinateur (et à l'aide d'appareils mobiles vers la fin novembre).
- Une tonne d'informations pratiques pour aider les personnes qui pensent au suicide, les proches et les endeuillés.

## La TROC de Lanaudière lance un livre sur l'ACA

Durant la semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA), la TROCL lançait son tout premier livre intitulé : *L'action communautaire autonome : transformer la société un geste à la fois*. Ce livre, qui comporte 29 illustrations, offre de courtes descriptions permettant de démontrer comment l'action communautaire autonome s'actualise au sein des groupes! 1 000 exemplaires sont disponibles. Pour contacter la TROCL afin de vous procurer un livre, [c'est ici](#).



## Maintenir les saines habitudes de vie malgré la pandémie Ressources pour soutenir les citoyens et les familles

[Série de recommandations et de ressources](#) pour vous aider à soutenir votre communauté.

# TROC 02

## PROCHAINE TOURNÉE DE SECTEURS Réservée aux membres de la TROC ZOOM

Mise à jour d'informations sur les sujets suivants :

- Les actions de la TROC 02 ;
- Comité TROC /CIUSSS, dont la distribution des fonds
- et le calendrier de dépôt ;
- Travaux avec le MSSS ;
- Et autres sujets.



### Dates

- Lundi 30 novembre, de 13h30 à 15h30 ;
- Mardi 1er décembre, de 9h à 11h ;
- Mercredi 2 décembre 2020 de 9h à 11h.

### IMPORTANT

Vous devez vous inscrire pour recevoir le lien ZOOM de la rencontre. **Maximum de 30 personnes** par rencontre.

SVP : Informez-nous rapidement lorsque vous ne pouvez participer à la rencontre, pour faciliter la participation d'autres personnes.

**POUR VOUS INSCRIRE**



## Résumé de la tournée d'octobre

En octobre dernier, la TROC a tenu une tournée de secteurs avec ses membres et autres organismes en santé et services sociaux et, pour invités, l'équipe PSOC. Cette tournée permettait d'en apprendre davantage sur la situation des organismes communautaires de la région en cette période de pandémie. Mais aussi, elle permettait une mise à jour des informations et une discussion avec le CIUSSS quant aux différents fonds disponibles, aux processus de distribution et exigences du bailleur de fonds.

En général, nous avons eu de très belles rencontres et de nombreux partages émouvants. L'élément transversal aux rencontres est la réactivité des groupes, qui se sont réorganisés rapidement et ont adapté leurs services et approches pour être en mesure de répondre à la fois aux mesures sanitaires et aux besoins exprimés par leurs membres. La situation est généralement sous contrôle, bien qu'elle ne soit pas facile.

On constate un épuisement général qui se fait ressentir. Les tâches liées à la désinfection et à l'application des mesures sanitaires nécessitent temps et énergie. Elles sont souvent réalisées du personnel régulier (intervenantes ou autres) et augmentent la charge de travail. On commence à sentir les répercussions du manque de contacts, alors que le téléphone et la visioconférence sont grandement utilisés.

La menace de tomber "en zone rouge" plane et amène son lot de questions et d'inquiétudes. Certains services sont réévalués, en attente ou carrément remis en question, considérant les difficultés de se réunir en groupe. Les organismes peinent à combler les emplois et postes disponibles. Bref, plusieurs défis se dressent devant les groupes qui, en cette période de grandes turbulences, réajustent leurs trajectoires, mais gardent le cap !

**Pour lire le résumé complet de la dernière tournée de la TROC, cliquez ici**

## LISTE À JOUR

### Des services communautaires disponibles dans la région

Advenant que la région passe au rouge, plusieurs services offerts dans la région pourraient s'en trouver affectés. **Nous invitons l'ensemble des organismes de la région à nous informer de tout changement de sa situation** : services modifiés/arrêtés/suspendus, capacité d'accueil diminuée et autres restrictions pertinentes, et ce, chaque fois que votre situation évolue.

**Cette liste permet aux organismes et aux partenaires de référer les personnes vers les ressources adéquates dans la région.** Votre collaboration est essentielle!

[Remplir le formulaire de mise à jour des services](#)

### Comités de travail TROC/CIUSSS

Actuellement, la TROC et l'équipe PSOC du CIUSSS travaillent fort et collaborent à de nombreux sous-comités sur divers sujets. Votre regroupement est en ce sens impliqué aux travaux de distribution de fonds, de reconnaissance d'organismes communautaires, d'élaboration du cadre financier et de mise à jour prochaine du [Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires \(PSOC\)](#).

Avec l'arrivée du [nouveau cadre national](#), des clarifications aux processus régionaux sont nécessaires pour assurer un travail respectueux et équitable à l'ensemble des organismes de la région. Le cadre de référence régional devra ainsi connaître certains ajustements dans un but d'harmonisation avec le cadre national. Puis, la mise en place d'un cadre financier viendra compléter l'exercice et jeter les bases des principes mis de l'avant dans le futur, concernant notamment la distribution de fonds.

Les clarifications et ajustements en cours viennent documenter le travail à venir. La bonne collaboration de l'équipe PSOC du CIUSSS facilite grandement ces divers exercices. Les valeurs et principes du cadre régional demeurent au cœur de ces démarches et réflexions.

### Bottin en ligne des ressources essentielles de la ministre Andrée Laforest

Vous l'avez probablement vu passer cette semaine : la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et députée de Chicoutimi, Andrée Laforest, a lancé cette semaine la plateforme [www.besoindaide.ca](http://www.besoindaide.ca) qui regroupe des ressources disponibles pour venir en aide à la population, dont plusieurs organismes communautaires. Plusieurs membres et partenaires de la TROC nous ont interpellés à cet effet cette semaine, mais comme vous, nous n'avions pas été mis au courant du projet. Une lettre sera envoyée très prochainement à la ministre dans le but de solliciter une rencontre et un suivi vous sera fait par la suite.

### Regroupement d'achats CDC • TROC

Le projet de mise en place d'une plateforme web pour favoriser l'achat de matériel et fournitures aux groupes a été mis sur pause. Les CDC et la TROC réfléchissent à la suite des choses, dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des organismes tout en tenant compte du contexte actuel, alors que l'achat local et le soutien aux entreprises et commerces de chez nous sont plus que jamais importants. Nous vous tiendrons informés, mais n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et idées.

#### OUTILS, AIDE ET SOUTIEN

Plusieurs outils sont disponibles sur notre [site web](#), dans la [section documentation](#).

Ce bulletin est une initiative de la TROC 02. Le contenu est produit en collaboration avec ses différents partenaires, dont les CDC de la région.

